

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAJ_AR20260405

Objet : Délégations de fonctions aux Adjoints au Maire, mandat 2026-2032

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-17,

VU les délibérations n° 20260321DEL1, 20260321DEL2, 20260321DEL3 du 21 mars 2026, relatives respectivement à l'élection du Maire, à la fixation du nombre des adjoints et à l'élection des adjoints,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil Municipal à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

ARRÊTE

Article 1 : les délégations de fonctions suivantes sont attribuées à Mesdames et Messieurs les adjoints dans l'ordre de leurs nominations :

- 1ère Adjointe, Madame Martine Chareyre, déléguée à la Santé, à la Prévention, au Handicap et aux Séniors,
- 2ème Adjoint, Monsieur Marc Dubief, délégué aux Finances, au Pouvoir d'achat, à la Performance municipale et aux Ressources humaines,
- 3ème Adjointe, Madame Valérie Boulard, déléguée aux Affaires sociales, à la Petite enfance et à la Parentalité,
- 4ème Adjoint, Monsieur Tarik Ez Zajjari, délégué à l'Éducation et à la Jeunesse,
- 5ème Adjointe, Madame Nathalie Bramet, déléguée au Commerce et à l'Artisanat,
- 6ème Adjoint, Monsieur Pascal Miralles-Fomine, délégué à la Culture, aux Relations internationales et aux Grands événements,
- 7ème Adjointe, Madame Arielle Hillenmeyer, déléguée au Développement économique et à l'Attractivité du territoire,
- 8ème Adjoint, Monsieur Hervé Thibaud, délégué aux Grands projets urbains, à la Transition

- environnementale, à la Politique de la Ville et aux Instances citoyennes,
- 9ème Adjointe, Madame Muriel Robic, déléguée à l'État-civil et à la Lutte contre les violences et les discriminations,
 - 10ème Adjoint, Monsieur Grégory Brunet, délégué aux Sports,
 - 11ème Adjointe, Madame Laurence Martel, déléguée à la Vie associative,
 - 12ème Adjoint, Monsieur Raphaël Sultana, délégué à l'Urbanisme, aux Marchés forains et aux Cultes.

Article 2 : chacun des adjoints est chargé de présider et animer, dans les matières déléguées, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Bron, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

Article 3 : lorsque les Adjoints au Maire estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Maire de Bron par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du Maire de Bron détermine, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la Ville.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 6 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémy BREAUD,